

République Française**SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°034/2024****Séance du 17 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. FARGES, Mme ZAJDNER, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme MANE, Mme CAMBET PETIT-JEAN,

Absents excusés : Mme ORAND-GABRIEL (donne pouvoir à Mme BOUCHOT), M. JURADO

Absent non excusé : Mme LIRON

Secrétaire : M. FARGES

| | |
|--|----|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : | 15 |
| Nombre de membres en exercice : | 14 |
| Nombre de membres présents : | 11 |
| Nombre de procurations : | 01 |

OBJET : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIE A FAÇON DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard propose un service facultatif de paie à façon pour les collectivités territoriales et établissements publics. Cette mission a pour objectif d'aider les collectivités dans les travaux liés à la confection des paies (rémunérations et indemnités). Dans ce cadre le service réalise l'ensemble des opérations liées à la paie des agents et des élus de la collectivité dans le respect de la réglementation en vigueur.

La collectivité adhère déjà à ce service dont les modalités financières ont été modifiées.

Les modalités d'exécution de ce service sont précisées dans la convention jointe au présent rapport avec le détail des prestations assurées précisé dans son annexe 1 et les tarifs appliqués, en vigueur tels qu'adoptés par le conseil d'administration du centre de gestion en date du 19 septembre 2024, précisés dans son annexe 2.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adhérer à la nouvelle convention du service de paie à façon du Centre de Gestion de la fonction Publique territoriale du Gard pour les prestations proposées et d'autoriser le Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix pour :

- d'approuver la nouvelle convention d'adhésion au service de paie à façon telle que jointe en annexe.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le 29/10/2024
ID : 030-213002496-20241018-DEL34_2024-DE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout ce qui s'y rapporte
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Saint-Dionisy, le 18 octobre 2024

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE

